

Détachement de travailleurs

PRINCIPE

Chaque employeur réalisant des prestations dans un autre pays doit respecter les lois sociales du pays de destination pour ses salariés détachés, notamment les obligations déclaratives, la rémunération et les conditions de travail (temps de travail, temps de repos, etc.). En cas de non respect de ces lois, des sanctions peuvent s'appliquer.

VOS OBLIGATIONS DE DÉTACHEMENT



Déclaration de détachement

Vous devez remplir une déclaration préalable de détachement, pour chaque salarié détaché et pour chaque mission.



Contrat de représentation

Lorsque vous détachez des salariés, vous avez l'obligation de désigner un représentant opérant la liaison avec les autorités locales.



Assistance lors des contrôles

L'inspection du travail, les services de police et de gendarmerie sont susceptibles d'effectuer des contrôles de vos salariés détachés sur site.

NOTIONS À RETENIR

- ✓ Les obligations sont différentes en fonction des secteurs et des pays.
- ✓ Obligation de remplir une déclaration de détachement.
- ✓ Des sanctions financières sont appliquées en cas de non respect de la loi.
- ✓ Avoir une représentation dans le pays de détachement.

POURQUOI CHOISIR ASD GROUP ?

ASD Group a développé une plateforme de gestion de détachement en ligne : **So Posting Worker**. Elle vous permet de gérer toutes les obligations relatives au détachement telles que le stockage des documents obligatoires, la gestion de vos salariés détachés, les demandes de SIPSI ou de cartes BTP et bien d'autres choses.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site



Réprésentant

Nous vous accompagnons tout au long du détachement de vos salariés.



Gestion de votre dossier

En fonction de vos besoins, nous prenons en charge votre dossier, de la création de votre compte à la déclaration de vos salariés détachés.



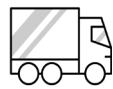
Assistance en cas de contrôle

Nous intervenons en cas de contrôle de gendarmerie ou de l'inspection du travail, en fournissant les documents nécessaires pour justifier votre conformité dans le cadre de vos obligations de détachement.

SECTEURS D'ACTIVITÉS



Construction



Transport



Intérimaire



Évènementiel



Commerce



Viticulture

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS

 contact@asd-int.com

 www.soposting-worker.com

 +33(0)4 92 380 805

